



# Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3235 — Lundi 1<sup>er</sup> Décembre 2008

— 13<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AUGMENTATION DE CAPITAL

ARAB TUNISIAN BANK -ATB- 2-4

### CLOTURE DE SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2008/3» 4

### NOMINATION DE DIRIGEANT DE SICAV

SICAV AVENIR 4

### AVIS DE NOTATION

LES BANQUES NORD-AFRICAINES ONT UN RISQUE LIMITE DE  
CONTAMINATION PAR LA CRISE MONDIALE 5

### COURBE DES TAUX

5

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

6

AUGMENTATION DE CAPITAL

**AVIS DES SOCIETES**

VISAS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**ARAB TUNISIAN BANK**

**- ATB -**

9, Rue Hédi Noura - 1001 Tunis -

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Arab Tunisian Bank -ATB- a décidé lors de sa réunion tenue le 30 mai 2008 d'augmenter le capital social de la banque à concurrence de 40 millions de dinars pour le porter de 60 millions de dinars à 100 millions de dinars . Cette augmentation de capital sera réalisée en deux tranches de 20 millions de dinars chacune : La première tranche au courant de l'année 2008 et la deuxième en 2010.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser la première tranche de l'augmentation de capital d'un montant de **20 millions de dinars**, pour le porter de **60 millions de dinars à 80 millions de dinars** en deux opérations simultanées, comme suit :

- Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 14 millions de dinars par l'émission de 14 000 000 actions nouvelles
- Augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 6 millions de dinars par l'émission de 6 000 000 actions nouvelles gratuites.

**Caractéristiques de l'émission :**

Montant : **20.000.000 de dinars** réparti comme suit :

- 14 000 000 de dinars par souscription en numéraire et émission de 14 000 000 actions nouvelles.
- 6 000 000 de dinars par incorporation de réserves et émission de 6 000 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions émises seront nominatives et de catégorie ordinaire.

**1- Emission en numéraire**

Le capital social sera augmenté de **14 000 000 de dinars** par l'émission de **14 000 000 actions nouvelles** de nominal 1 dinar à souscrire en numéraire.

**Prix d'émission :**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à **3,5 dinars** l'action, soit **1 dinar** de valeur nominale et **2,5 dinars** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées de la totalité du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

**Droit préférentiel de souscription :**

La souscription aux 14 000 000 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

**A titre irréductible**

A raison de **7 actions nouvelles** pour **30 actions anciennes**.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. L'ATB ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

**A titre réductible**

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

AUGMENTATION DE CAPITAL ATB - (Suite)**Période de souscription**

La souscription aux 14 000 000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du **15 décembre 2008** au **29 décembre 2008** inclus\*.

**Etablissements Domiciliataires**

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de l'Arab Tunisian Bank (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **3,5 dinars**, soit **1 dinar** représentant la valeur nominale de l'action et **2,5 dinars** la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank –ATB- Agence centrale sous le n° **01 001 020 1192 0037 66 44**.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de **10 jours** à partir de la date de clôture des souscriptions à titre préférentiel, soit au plus tard le **7 janvier 2009**.

**Modalités et délais de délivrance des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par Tunisian Bank, sur présentation des bulletins de souscription.

**Mode de placement**

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

**2- Incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions**

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **6 000 000 de dinars** à prélever sur les réserves de la banque et la création de 6 000 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires détenteurs des 60 000 000 actions anciennes et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'**1 action nouvelle gratuite** pour **10 actions anciennes**.

**Droit d'attribution**

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15 décembre 2008**.

**Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles souscrites (14 000 000 actions) et les actions nouvelles gratuites (6 000 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er janvier 2009**.

**Cotation en bourse**Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 60 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'ATB inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **15 décembre 2008**, droits de souscription et d'attribution détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites :

Les 14 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2008, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

---

\* Les actionnaires et / ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 29 décembre 2008 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant la dite séance.

AUGMENTATION DE CAPITAL ATB - (Suite)

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites :

Les 6 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15 décembre 2008**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2008, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution :

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du **15 décembre 2008** au **29 décembre 2008** inclus. Il à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en bourse sur les droits d'attribution commenceront le **15 décembre 2008**.

**Prise en charge des actions par la STICODEVAM :**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN 0003600541» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN 0003600525 » à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15 décembre 2008**.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN 0003600533» durant la période de souscription préférentielle, soit du **15 décembre 2008** au **29 décembre 2008** inclus.

Les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0003600517 » à partir du **15 décembre 2008**.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements / livraisons sur lesdits droits et actions négociés en bourse.

Un prospectus d'émission constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **08/ 630** du **28 novembre 2008** et d'un document de référence enregistré par le CMF en date du **28 novembre 2008** sous le n° **08/ 005**, sera, incessamment, mis à la disposition du public auprès de l'Arab Tunisian Bank, de l'AFC intermédiaire en bourse et auprès de tous les autres intermédiaires en bourse.

2008 - AS - 945

CLOTURE DE SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
«TUNISIE LEASING 2008/3»**

La société Tunisie Leasing porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «Tunisie Leasing 2008/3» de D. 15 000 000 ouvertes au public le 21 novembre 2008, ont été clôturées le **25 novembre 2008**.

2008 - AS - 946

NOMINATION DE DIRIGEANT DE SICAV

**SICAV AVENIR**

**Changement de dirigeant de la SICAV**

SICAV AVENIR informe ses actionnaires et le public que, suivant procès-verbal enregistré le 10 novembre 2008, à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau, à Tunis, le conseil d'administration réuni le 04 novembre 2008, a décidé de nommer Monsieur Khaled Fendri en qualité de Président Directeur Général de la SICAV.

2008 - AS - 947

## AVIS DE NOTATION (\*)

### Fitch : Les banques nord-africaines ont un risque limité de contamination par la crise mondiale

Fitch Ratings - Londres/Paris/Tunis - 28 novembre 2008 (publication initiale en langue anglaise le 14 novembre 2008) : Fitch Ratings indique, dans une récente étude, que la crise financière internationale aura probablement des effets limités sur les banques nord-africaines et que les banques marocaines, tunisiennes et algériennes devraient être globalement à l'abri des turbulences financières.

Les conclusions du rapport ont été formulées après que l'agence a consulté la banque centrale marocaine et pu étudier les informations publiques émanant d'autres banques centrales régionales ainsi que du FMI. Les opinions de Fitch qui se dégagent de cette étude résultent également de sa connaissance approfondie des grandes banques locales.

Fitch estime qu'une contagion macroéconomique est plus probable car le PIB des pays européens développés (qui sont les principaux partenaires économiques des pays d'Afrique du Nord) devrait baisser de façon sensible en 2008 et 2009, selon les prévisions de l'agence. Parmi eux, certains sont susceptibles de connaître une récession en 2009, avec une reprise qui ne devrait pas avoir lieu avant 2010. Les prévisions du FMI indiquent que la crise financière internationale et le ralentissement économique qu'elle engendre aura des répercussions modérées sur la croissance du PIB des pays d'Afrique du Nord en 2008 et 2009. Cependant, l'incertitude demeure quant à la capacité de ces pays à supporter un retournement économique mondial prolongé.

Selon Fitch, il est possible qu'une conjoncture macroéconomique difficile déclenche une détérioration de la rentabilité et la flexibilité financière de certaines banques régionales nord africaines dans les prochaines années. Si cela se produisait, cela pourrait compromettre les récentes avancées des banques marocaines et tunisiennes en matière de rentabilité, de qualité des actifs et de capitalisation.

Le rapport de Fitch propose une revue actualisée de l'exposition des banques nord-africaines aux turbulences des marchés financiers mondiaux. L'agence a également analysé le potentiel de propagation de la crise financière aux secteurs bancaires d'Afrique du Nord qu'elle couvre, à savoir au Maroc, en Tunisie et en Algérie.

Le rapport intitulé " Exposition des banques nord-africaines à la crise mondiale des marchés financiers : pourquoi leur risque de contagion est limité ", est disponible sur le site de l'agence [www.fitchratings.com.tn](http://www.fitchratings.com.tn) dans la section " Rapports sectoriels et notes de commentaires ".

Les définitions des notes de Fitch sont disponibles sur le site public de l'agence, [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com). Les notes publiées, les critères et les méthodologies sont également disponibles sur ce site, à tout moment. Le Code de conduite de Fitch, ses règles en matière de confidentialité, de conflits d'intérêts, de séparation vis-à-vis des sociétés affiliées, de conformité, ainsi que toutes autres règles et procédures appropriées, sont également disponibles dans la section " Code de Conduite " de ce site.

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2008 - AS - 948

## AVIS

### COURBE DES TAUX DU 01 DECEMBRE 2008

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	<b>Taux moyen mensuel du marché monétaire</b>	<b>5,343%</b>		
<b>TN0008002271</b>	<b>BTCT 52 semaines 02/12/2008</b>		<b>5,343%</b>	
<b>TN0008002297</b>	<b>BTCT 52 semaines 10/02/2009</b>		<b>5,345%</b>	
<b>TN0008000028</b>	<b>BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "</b>		<b>5,345%</b>	<b>1 002,694</b>
<b>TN0008002305</b>	<b>BTCT 52 semaines 27/10/2009</b>		<b>5,349%</b>	
<b>TN0008002313</b>	<b>BTCT 52 semaines 24/11/2009</b>	<b>5,350%</b>		
<b>TN0008000044</b>	<b>BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "</b>		<b>5,394%</b>	<b>1 016,944</b>
<b>TN0008000192</b>	<b>BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"</b>	<b>5,617%</b>		<b>1 010,717</b>
<b>TN0008000200</b>	<b>BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"</b>	<b>5,964%</b>		<b>1 005,250</b>
<b>TN0008000143</b>	<b>BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "</b>		<b>6,034%</b>	<b>1 064,902</b>
<b>TN0008000127</b>	<b>BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "</b>		<b>6,066%</b>	<b>1 100,441</b>
<b>TN0008000184</b>	<b>BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"</b>		<b>6,148%</b>	<b>1 042,170</b>
<b>TN0008000218</b>	<b>BTZc 11 octobre 2016</b>	<b>6,378%</b>		
<b>TN0008000234</b>	<b>BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"</b>	<b>6,442%</b>		<b>1 019,115</b>
<b>TN0008000226</b>	<b>BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"</b>	<b>6,816%</b>		<b>1 006,318</b>

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR LIQUIDATIVE du 28/11/2008	VALEUR LIQUIDATIVE du 01/12/2008	PLUS OU MOINS VALUE DEPUIS LE 31/12/2007	
					EN DINARS	EN %
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	125,149	125,184	4,141	3,42%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2008	103,184	103,217	3,543	3,42%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	101,859	101,889	3,457	3,37%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	25/03/2008	104,553	104,586	3,868	3,69%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	104,139	104,178	4,284	4,09%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	15/04/2008	104,392	104,404	4,252	4,06%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	102,820	102,854	3,892	3,77%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	102,666	102,697	3,838	3,72%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/04/2008	105,835	105,869	3,970	3,75%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	104,656	104,691	4,104	3,91%
SANADETT SICAV	AFC	05/05/2008	107,608	107,648	4,231	3,92%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	05/05/2008	103,591	103,604	4,072	3,91%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	102,993	103,026	3,964	3,82%
MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	105,549	105,580	3,775	3,56%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	02/06/2008	104,067	104,100	3,950	3,78%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2008	105,520	105,550	3,887	3,67%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	105,837	105,872	3,890	3,66%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	103,764	103,794	3,570	3,43%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	18/03/2008	104,960	104,994	4,056	3,86%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	15/04/2008	104,043	104,054	4,047	3,76%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	102,640	102,680	4,487	4,31%
FINA O SICAV	FINACORP	-	103,372	103,407	3,407	3,41%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	103,231	103,257	3,257	3,26%
AL HIFADH SICAV	TSI	-	101,015	101,048	1,048	1,05%
<b>FCP OBLIGATAIRES</b>						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,136	1,137	0,035	3,18%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,791	10,794	0,395	3,80%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	15/05/2008	10,375	10,379	0,383	3,68%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	** 102,607	102,686	2,686	2,69%
FCP SECURAS	STB Manager	-	102,181	102,206	2,206	2,21%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	100,121	100,151	0,189	0,19%
<b>SICAV MIXTES</b>						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	41,358	41,363	1,501	3,77%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,055	30,065	1,132	3,91%
SICAV BNA	BNA Capitaux	14/04/2008	74,451	74,401	1,208	1,63%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	30/05/2008	103,953	103,796	20,748	24,52%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	30/05/2008	1 043,969	1 042,509	188,893	21,71%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	21/05/2008	63,545	63,455	0,701	1,09%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	100,805	100,844	2,327	2,26%
ARABIA SICAV	AFC	05/05/2008	58,729	58,733	3,975	7,08%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	02/05/2008	44,709	44,770	-1,045	-2,22%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	50,730	50,737	3,682	7,60%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	94,520	94,477	3,385	3,61%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	94,351	94,290	6,904	7,75%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	02/06/2008	13,399	13,387	1,058	8,33%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	74,467	74,376	7,141	10,53%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2008	192,916	192,932	27,545	16,29%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	109,032	109,075	-0,485	-0,43%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 446,573	1 446,343	250,799	20,61%
<b>FCP MIXTES</b>						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 659,627	1 636,134	170,979	11,67%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 142,004	140,192	10,047	7,58%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 134,697	133,358	7,709	5,96%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	19/05/2008	** 123,024	122,803	9,192	7,75%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,602	1,556	0,160	11,46%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,410	1,374	0,079	6,10%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 8 025,825	7 889,399	-853,159	-9,62%
FCP IRADETT 20	AFC	15/05/2008	11,058	11,064	0,805	7,60%
FCP IRADETT 50	AFC	15/05/2008	11,767	11,769	1,351	12,65%
FCP IRADETT 100	AFC	15/05/2008	13,332	13,326	2,603	23,92%
FCP IRADETT CEA	AFC	15/05/2008	12,294	12,259	2,026	19,22%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	15/04/2008	** 102,603	101,508	3,921	3,91%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	16/09/2008	** 104,655	103,285	4,545	4,51%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	16/09/2008	** 106,142	105,210	5,576	5,53%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	13,369	13,345	2,770	26,19%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 059,663	1 055,768	36,747	3,61%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 380,907	5 361,509	361,509	7,23%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 113,473	112,907	12,907	12,91%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 105,710	104,034	4,034	4,03%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 030,627	1 023,979	23,979	2,40%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	103,178	103,181	3,181	3,18%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	487,020	486,500	-13,500	-2,70%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 106,705	105,563	5,563	5,56%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	-	100,977	100,379	0,379	0,38%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,192	100,193	0,193	0,19%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,214	100,216	0,216	0,22%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,240	100,246	0,246	0,25%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 100,188	100,178	-0,010	-0,01%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	-	100,164	-	-

\* S.C. :SICAV de type Capitalisation \*\* V.L. Calculée hebdomadairement \*\*\* Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :  
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU

**IMPRIMERIE  
du  
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS